

<p align="center"><b>Consultation publique Parc éolien des Corcées Commune de La Motte (22)</b></p>	<p align="center"><b>Compte rendu de la réunion publique d'ouverture du 18 juin 2026</b></p>	<p align="center"><b>Rédigé par la commission d'enquête et relu par le pétitionnaire</b></p>
---	--	--

## Contenu

<b>Participants .....</b>	<b>2</b>
<b>Ordre du jour suivi .....</b>	<b>2</b>
<b>Introduction (présidente de la commission d'enquête) .....</b>	<b>2</b>
<b>Présentation du projet de la Société d'Exploitation du Parc Eolien Energie des Corcées (représentantes de GAÏA Energy Systems et de la SEM 22) .....</b>	<b>2</b>
<b>Echanges avec la salle .....</b>	<b>3</b>
<b>Clôture.....</b>	<b>6</b>
<b>Annexe : présentations .....</b>	<b>6</b>

<b>Consultation publique Parc éolien des Corcées Commune de La Motte (22)</b>	<b>Compte rendu de la réunion publique d'ouverture du 18 juin 2026</b>	<b>Rédigé par la commission d'enquête et relu par le pétitionnaire</b>
---	--	--

La réunion publique d'ouverture de la consultation publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société d'Exploitation du Parc Éolien (SEPE) ENERGIE des CORCÉES pour implanter et exploiter un parc éolien sur la commune de La Motte s'est tenue le 18 juin 2026 dans la salle ATHENA de la commune de La Motte de 18h30 à 19h30.

## Participants

- Public : 25 personnes (dont 2 partiellement)
- Commission d'enquête : Michèle PHILIPPE (présidente), Gérard PELHÂTE et Pascal RENOUEL
- Représentantes de la SEPE ENERGIE DES CORCEES :
  - GAÏA ENERGY SYSTEMS: Claire PETERS (Responsable Développement), Elise BEILVERT (cheffe de projet environnement), Juliette VILVANDRE (Cheffe de projet EnR et Financement)
  - SEM 22 : Mallaury AROCA, cheffe de projets énergies renouvelables

## Ordre du jour suivi

- Introduction (présidente de la commission d'enquête)
- Présentation du projet de la SEPE Energie des Corcées
- Echanges avec le public
- Clôture (présidente de la commission d'enquête)

**NB : les présentations faites figurent en annexe du présent compte-rendu.**

## Introduction (présidente de la commission d'enquête)

Dans son introduction la présidente de la commission d'enquête désignée par le tribunal administratif de Rennes pour conduire la consultation publique a :

- Rappelé que la consultation était organisée par la préfecture des Côtes d'Armor dans le cadre de son instruction de la demande environnementale déposée par la SEPE Energie des Corcées pour l'implantation d'un parc éolien sur la commune de La Motte
- Présenté la commission d'enquête et décrit son rôle dans la consultation (veiller à l'information du public, faciliter sa participation par tous les moyens prévus à cet effet, livrer au préfet des Côtes d'Armor après la fin de la consultation un rapport contenant ses conclusions motivées)
- Présenté le déroulement de la réunion
- Rappelé les étapes de la consultation et les moyens d'y participer en signalant la disponibilité pour le public, en entrée de salle, d'un flyer les récapitulant et de l'avis de consultation élaboré par la préfecture
- Informé que la réunion était enregistrée pour en faciliter le compte rendu
- Et enfin, donné quelques consignes pour la suite de la réunion et en particulier pour la partie échanges avec le public

## Présentation du projet de la Société d'Exploitation du Parc Eolien Energie des Corcées (représentantes de GAÏA Energy Systems et de la SEM 22)

L'intégralité de la présentation du porteur de projet figure en annexe du présent compte rendu. La trame suivie est :

<b>Consultation publique Parc éolien des Corcées Commune de La Motte (22)</b>	<b>Compte rendu de la réunion publique d'ouverture du 18 juin 2026</b>	<b>Rédigé par la commission d'enquête et relu par le pétitionnaire</b>
---	--	--

- Introduction
  - Présentation des composantes de la SEPE Energie des Corcées : 20% Société d'Economie Mixte Energie 22 et 80% GAÏA ENERGY SYSTEMS
  - Contexte du projet et procédure
- Historique et données du projet
  - Historique du projet
  - Présentation de la zone d'étude
  - Synthèse des enjeux du projet
- Projet retenu
  - Gabarits des aérogénérateurs envisagés
  - Implantations et emprises temporaires et permanentes du projet
  - Impacts sur la faune : espèces identifiées à fort enjeux
  - Impacts sur le paysage : localisation des 49 photomontages réalisés et présentation de plusieurs d'entre eux
  - Les chiffres clés du projet éolien des Corcées
- Retombées pour le territoire
  - Les retombées fiscales
  - L'opportunité de l'autoconsommation collective

## Echanges avec la salle

### Intervention 1 :

**Faite par un habitant du hameau de Saint-Théo, membre de l'association de Sauvegarde de Saint-Théo.** L'intervenant estime que la communication de Gaïa Energy sur le projet a été faible. Il évoque le changement récent du conseil municipal et demande si la nouvelle municipalité a voté sur le projet. Il souhaite que ce vote ait lieu. Il estime que le projet se traduira par une destruction du paysage en particulier au niveau de la chapelle de Saint-Théo. Il demande à quelle distance de cette chapelle est la première éolienne. Il s'interroge ensuite sur la qualité des études menées et sur leur indépendance vis-à-vis du porteur de projet. Il pose après une question sur le positionnement qui a été fait du mât d'études sur un terrain extérieur à l'emplacement étudié pour les éoliennes. Le sujet de la localisation du parc sous une voie aérienne militaire est ensuite évoqué en demandant si l'avis attendu de l'armée a été obtenu. Enfin l'intervenant en tant que membre de l'Association de Sauvegarde de Saint-Théo indique souhaiter que cette association puisse échanger avec la commissaire enquêtrice en charge de la consultation.

### Réponses du porteur de projet :

- La municipalité a été invitée à voter mais elle n'est pas obligée de le faire
- Sur la première variante du projet, l'éolienne la plus proche était à un peu plus de 500 mètres de la Chapelle de Saint-Théo. À la suite de la prise en compte de commentaires faits par le hameau, elle se situe maintenant, dans le scénario retenu, à un peu plus d'un kilomètre. C'est l'éolienne E2.
- C'est le porteur de projet qui paye le bureau d'études mais celui-ci a professionnellement pour obligation d'être neutre et de fournir un avis scientifique sur les projets.

<b>Consultation publique Parc éolien des Corcées Commune de La Motte (22)</b>	<b>Compte rendu de la réunion publique d'ouverture du 18 juin 2026</b>	<b>Rédigé par la commission d'enquête et relu par le pétitionnaire</b>
---	--	--

- L'emplacement du mât de mesures a été choisi afin de s'éloigner le plus possible de la lisière de la forêt, car cette lisière peut représenter un obstacle pour la turbulence du vent. Donc l'idée, et sous recommandation du bureau d'étude expert, était de s'éloigner le plus possible pour avoir la mesure la plus fiable du vent. L'humidité des terrains a également été prise en compte. Le porteur de projet estime, carte à l'appui (voir dernière diapositive de la présentation), que le mât était quand même très proche de l'emplacement des éoliennes.

- Un avis favorable de la Direction de La Circulation Aérienne Militaire (DIRCAM) est arrivé la veille de la réunion publique. C'était un enjeu fort du projet. L'implantation proposée a été validée.

**Précision et réponse de la commissaire enquêtrice en charge de la consultation :**

- L'avis de la DIRCAM est en ligne sur le site internet de la consultation.

- La faisabilité d'une réunion d'échanges entre la présidente de la commission d'enquête et l'association de sauvegarde de Saint-Théo va être étudiée et un retour sera fait à l'association.

**Intervention 2 :**

**Faite par une habitante de la commune de La Motte.** La personne habite, pas très loin du projet, de l'autre côté de la route de Plémet. Elle pense que, dans certaines directions du vent, elle entendra tourner les pales des éoliennes et demande pourquoi il n'a pas été préféré de chercher à produire de l'électricité plutôt via des panneaux solaires moins susceptibles d'apporter des nuisances.

**Réponses du porteur de projet :**

Gaïa Energy développe les deux types de projet. Les raisons du choix ici de l'éolien plutôt que du photovoltaïque sont :

- La meilleure ressource énergétique sur le secteur est le vent. Il permet d'obtenir une puissance de quasiment seize mégawatts avec une emprise permanente au sol de 1,3 hectare. Une installation photovoltaïque équivalente nécessiterait une surface bien plus importante, potentiellement au détriment de terres agricoles et avec des enjeux environnementaux (zones humides, avifaune et chiroptères). Avec un tel projet photovoltaïque, certains impacts environnementaux n'auraient pas pu être évités.

- Les projets éoliens sont considérés au niveau du Conseil Régional de Bretagne comme des projets très efficaces (exploitation du potentiel venteux de la région meilleur que son potentiel solaire, meilleur ratio emprise au sol/ productivité). Ils répondent à l'exigence nationale de jouer avec ses meilleures forces et permettent de contribuer à la réduction du déficit breton en production d'électricité.

**Intervention 3 :**

**Faite par une habitante du bourg de La Motte.** La personne demande pourquoi ne pas avoir étudié un projet de géothermie.

<b>Consultation publique Parc éolien des Corcées Commune de La Motte (22)</b>	<b>Compte rendu de la réunion publique d'ouverture du 18 juin 2026</b>	<b>Rédigé par la commission d'enquête et relu par le pétitionnaire</b>
---	--	--

#### **Réponses du porteur de projet :**

Gaïa Energy est spécialiste en géothermie profonde, donc, à plusieurs kilomètres ou plusieurs centaines de mètres de profondeur. Dans ce domaine, il n'a pas été évalué de ressource intéressante sur le territoire de la Motte. La géothermie de surface, est plutôt à l'échelle d'une habitation ou d'une entreprise et est destinée à produire de la chaleur ou du froid et non de l'électricité. Cela ne répondrait pas à l'objectif qui est ici de produire de l'électricité.

Toutefois, dans le cadre de la satisfaction d'autres besoins que ceux recherchés ici, la géothermie de surface pourrait être envisagée, plutôt à l'échelle de quelques habitations, sur nappes ou en sonde.

#### **Intervention 4 :**

**Faite par la même personne que l'intervention 1.** Est-ce que les terrains retenus pour l'implantation des 3 éoliennes groupées appartiennent au même propriétaire ?

**Réponse du porteur de projet :** Les 3 éoliennes sont sur des parcelles différentes qui n'appartiennent pas toutes au même propriétaire.

#### **Intervention 5 :**

Est-il encore possible de contester le projet ?

**Réponse du porteur de projet :** Il est possible de contester le projet. La consultation publique offre un cadre pour le faire. Des avis peuvent être déposés. La facilité offerte à cette fin par le registre dématérialisé est citée.

#### **Précisions de la commissaire enquêtrice en charge de la consultation :**

La consultation publique intervient plus tôt dans l'instruction du projet que les enquêtes publiques qui se faisaient auparavant. L'instruction du dossier par les services de l'État n'est pas terminée. La consultation offre une possibilité de dialogue via les contributions du public et les réponses du porteur de projet. Tous les avis ne sont pas encore arrivés. C'est le cas particulièrement de celui de l'Autorité Environnementale. Donc le projet à ce stade le projet n'est pas figé mais il est quand même à un stade de définition avancé. L'importance du développement d'arguments dans les contributions du public est rappelé car ils concourent à alimenter les conclusions motivées qui figureront dans le rapport de la consultation.

#### **Intervention 6 :**

**Faite par un habitant de La Motte.** L'intervenant, qui est à l'origine contre le projet, exprime sa crainte de voir les éoliennes se multiplier dans le contexte de ce qu'il a observé dans les communes de Plumieux, La Ferrière et Plémet et avec elles la pollution lumineuse nocturne qu'elles créent : « *quand*

<b>Consultation publique Parc éolien des Corcées Commune de La Motte (22)</b>	<b>Compte rendu de la réunion publique d'ouverture du 18 juin 2026</b>	<b>Rédigé par la commission d'enquête et relu par le pétitionnaire</b>
---	--	--

*on regarde le ciel le soir, on se croit à Noël, ça clignote de partout* ». Il estime que le porteur de projet n'apporte aucune garantie qu'il n'étendra pas son projet à plus d'éoliennes par la suite et qu'il n'y aura pas d'autres implantations via d'autres projets sur la commune et les communes environnantes.

#### **Réponse du porteur de projet :**

- Le porteur de projet estime que d'après les études qu'il a menées, il n'y aura pas d'autres éoliennes sur la commune de La Motte. Il indique que sur une autre zone éventuellement possible, un projet qui avait été commencé a été annulé en raison des contraintes de l'armée. Cela ne sera pas non plus possible sur Plouguenast.

- Concernant l'extension du parc de 4 éoliennes, le porteur de projet indique que la principale contrainte est la distance à respecter de 500 m aux habitations et que le rajout dans le périmètre actuel d'éoliennes détruirait la disposition optimale des machines en projet. Il précise toutefois qu'il « *ne maîtrise pas ce que font les autres développeurs* ».

- il est précisé que l'implantation de parcs éoliens est devenue plus difficile aujourd'hui du fait du renforcement de la réglementation et du durcissement de la position des autorités décisionnelles. Cela doit avoir pour effet de limiter le « *foisonnement des parcs éoliens* » constaté dans le passé.

- Concernant le clignotement du balisage lumineux des éoliennes, le porteur de projet précise qu'il s'agit là d'une contrainte réglementaire imposée par l'armée. Il est fait état des études en cours pour améliorer la situation à la fois pour les habitants et pour la faune : orientation du faisceau lumineux uniquement vers le haut ou balisages « circonstanciés » ( balisage qui serait activé uniquement lors des passages des avions). Gaïa Energy, souligne que le syndicat auquel la société appartient « *plaide beaucoup pour que ça évolue dans ce sens-là* ». Des évolutions pourraient être envisageables dans les prochaines années.

#### **Clôture**

Après avoir constaté qu'il n'y avait plus de question, la présidente de la commission d'enquête remercie les participants, rappelle les prochaines étapes de la consultation et clôt la réunion.

#### **Annexe : présentations**



# Réunion publique d'ouverture de la consultation du public

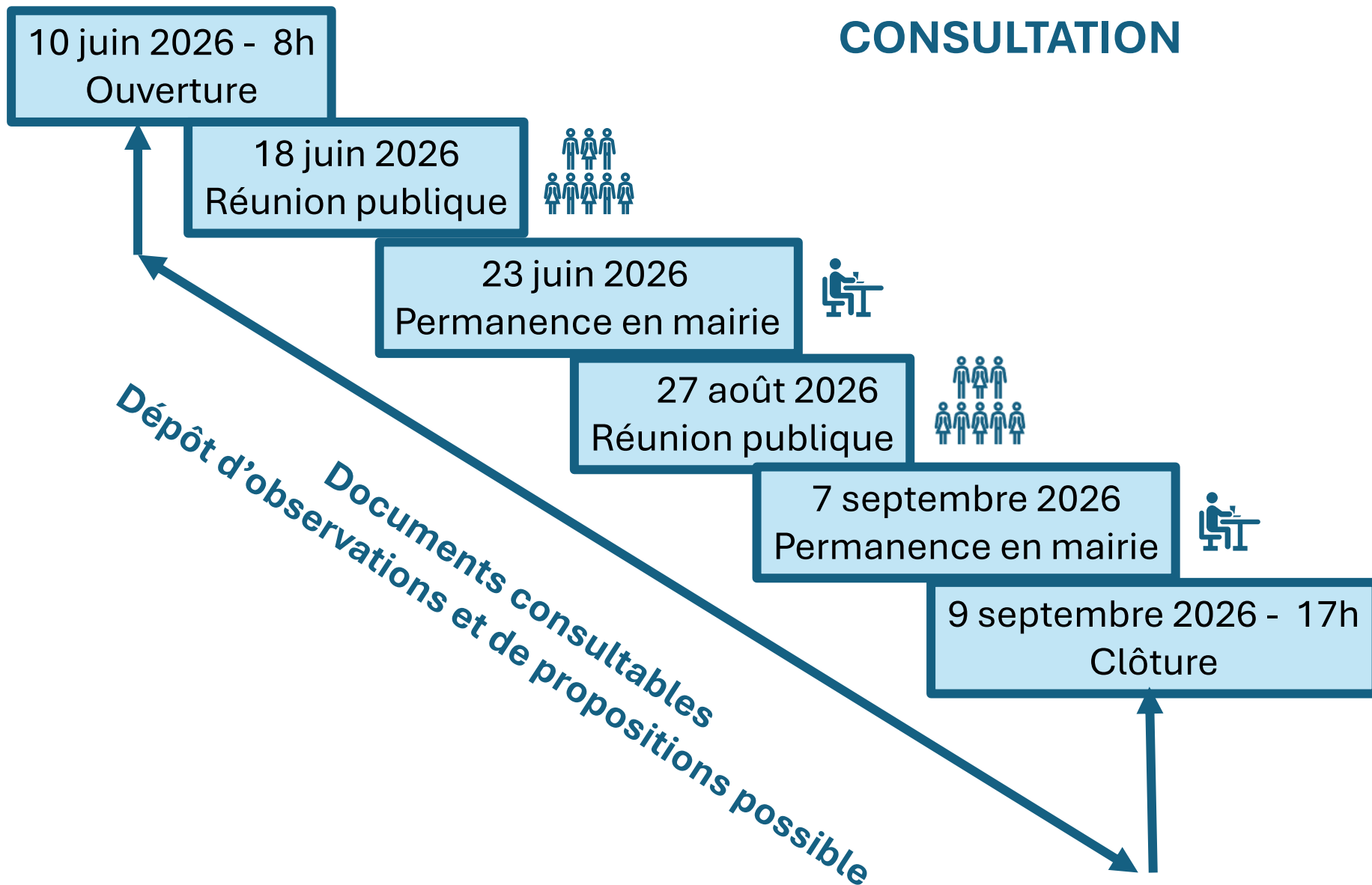
Projet éolien des Corcées  
La Motte  
Jeudi 18 juin 2026

## **DEROULEMENT DE LA REUNION**

- **Introduction (présidente de la commission d'enquête)**
- **Présentation du projet de la Société d'Exploitation du Parc Eolien Energie des Corcées (GAÏA Energy et SEM 22)**
- **Echanges avec le public**
- **Conclusion (présidente de la commission d'enquête)**

**Durée prévue 1h30 min**

# ETAPES DE LA CONSULTATION





## Présentation de la consultation



### LA MOTTE : consultation du public sur la demande d'autorisation environnementale pour un projet de parc éolien

La consultation du public porte sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société d'Exploitation du Parc Éolien ENERGIE des CORCÈES pour implanter et exploiter un parc éolien sur la commune de La Motte.

Ce projet est soumis à évaluation environnementale.

Cette consultation du public se déroulera du mercredi 10 juin 2026 à 8h00 au mercredi 9 septembre 2026 à 17h00, soit pendant trois mois.

Le registre dématérialisé sera clos automatiquement le mercredi 9 septembre 2026 à 17h00 précises.

L'autorité organisatrice de cette consultation du public est la préfecture des Côtes d'Armor.

#### Président(e) de la commission d'enquête

Madame Michèle PHILIPPE

#### Membres titulaires de la commission d'enquête

Monsieur Gérard PELHÂTE

Monsieur Pascal RENOUVEL

#### Maitre(s) d'ouvrage

Société d'Exploitation du Parc Éolien ENERGIE des CORCÈES

#### Information du public

Utilisez le ou les boutons ci-dessous pour télécharger les documents.

Avis de consultation du public

#### Apportez votre contribution

Déposer un avis sur le registre dématérialisé de cette consultation est simple, sécurisé et si vous le souhaitez anonyme.

Il vous reste encore 88 jours.

Déposer une contribution

#### Prochain(s) événement(s)

- ↳ Jeudi 18 juin 2026  
Réunion publique - Salle ATHÉNA de La Motte, à 16h30
- ↳ Mardi 23 juin 2026  
Permanence - Mairie de La Motte, 09h00 - 17h00
- ↳ Jeudi 27 août 2026  
Réunion publique - Salle ATHÉNA de La Motte, à 16h30
- ↳ Lundi 7 septembre 2026  
Permanence - Mairie de La Motte, 09h00 - 17h00

L'objectif de ce site web est de permettre au public de prendre connaissance du projet puis de consigner ses contributions et

## Page d'accueil du site internet donnant accès à 5 onglets

- Présentation
- Déroulement
- Documents de présentation
- Contributions
- Déposer une contribution

# LA TERRE A DE L'AVENIR

**PARTAGEONS LE**

Réunion publique d'ouverture de la consultation du public  
Projet éolien des Corcées - 18 juin 2026

# Présentation du porteur de projet

## SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE ENERGIES 22

- Création en décembre 2018
- Capital social : 11 647 000€
- Accompagnement des projets EnR sur le département des Côtes d'Armor
- Financement des projets

### Allier les valeurs du service public et de l'entreprise

Énergies 22 sera une parfaite synthèse entre les valeurs du service public et les valeurs de l'entreprise : performance et rentabilité des investissements.

Les actionnaires de la société ont créé un véhicule d'investissement décentralisé pour des projets en faveur de la Transition Énergétique en Côtes d'Armor.



## GAÏA ENERGY SYSTEMS

- Développeur et exploitant français d'EnR
- 4 énergies :

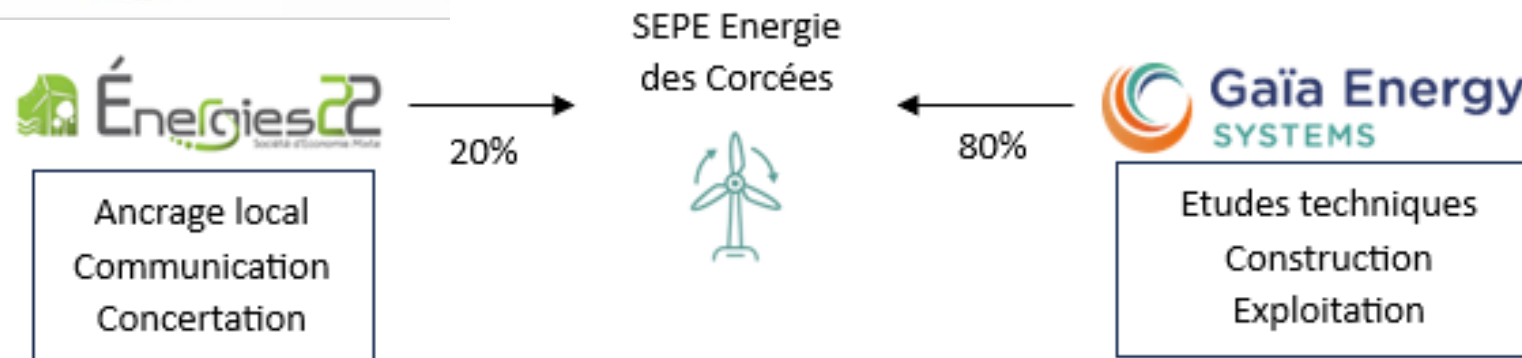
 EOLIEN

 HYDROELECTRICITE

 GEOTHERMIE

 PHOTOVOLTAIQUE

- Actionnaires : sociétés familiales privées, déjà actives depuis 2005 dans le domaine des EnR, pour la plupart actionnaires du groupe de TP NGE (CA 5 mds € et 25 000 collaborateurs)



# Contexte du projet et procédure

**Dépendance Énergétique:** (source: Conseil régional, 2026)

- La Bretagne importe 78% de son électricité pour couvrir ses besoins.
- Nécessité d'accélérer le déploiement de l'ensemble des EnR.

**Retard de la Filière Éolienne:** (source: Conseil régional, 2026)

- Objectif 2025 : 3 500 MW
- Réalisé : 1 400 MW (moins de la moitié)

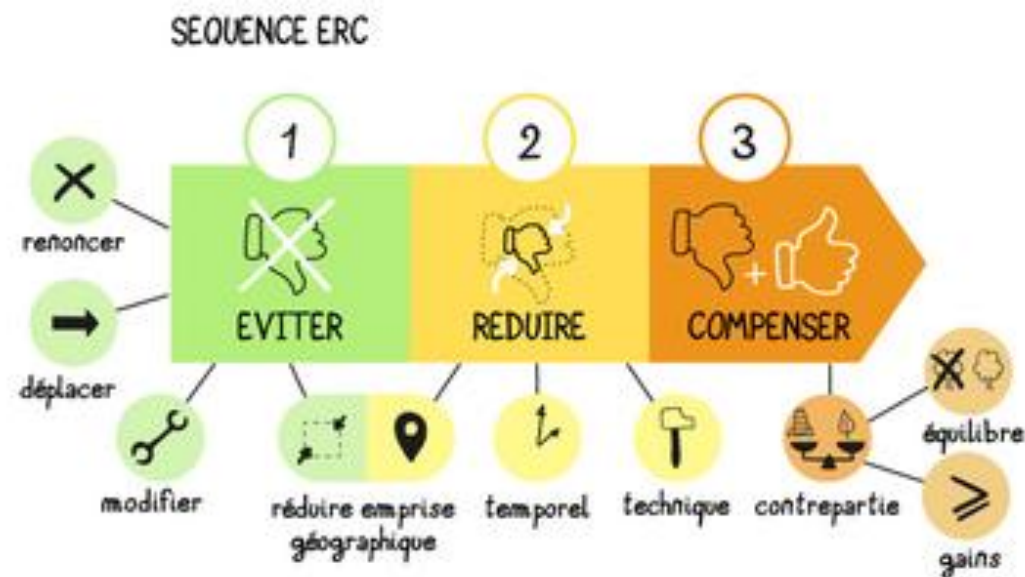
**Objectifs Éolien - SRADDET** (source: SRADDET, Avril 2026)

- Horizon 2030 : 4 000 GWh
- Horizon 2040 : 5 800 GWh

Le décret n° 2011-984 du 23 août 2011 modifiant la nomenclature des installations classées inscrit les éoliennes à la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), rubrique n°2980

- Soumises à **Autorisation Environnementale** (>50 mètres)

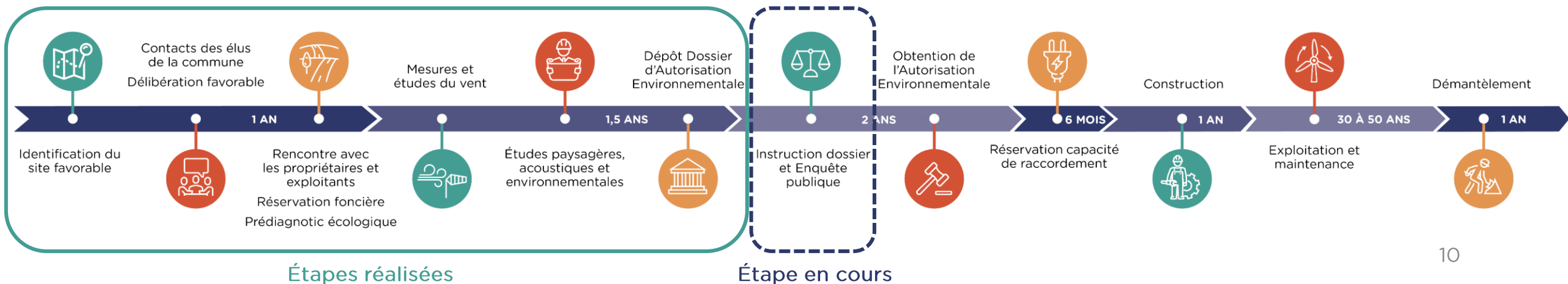
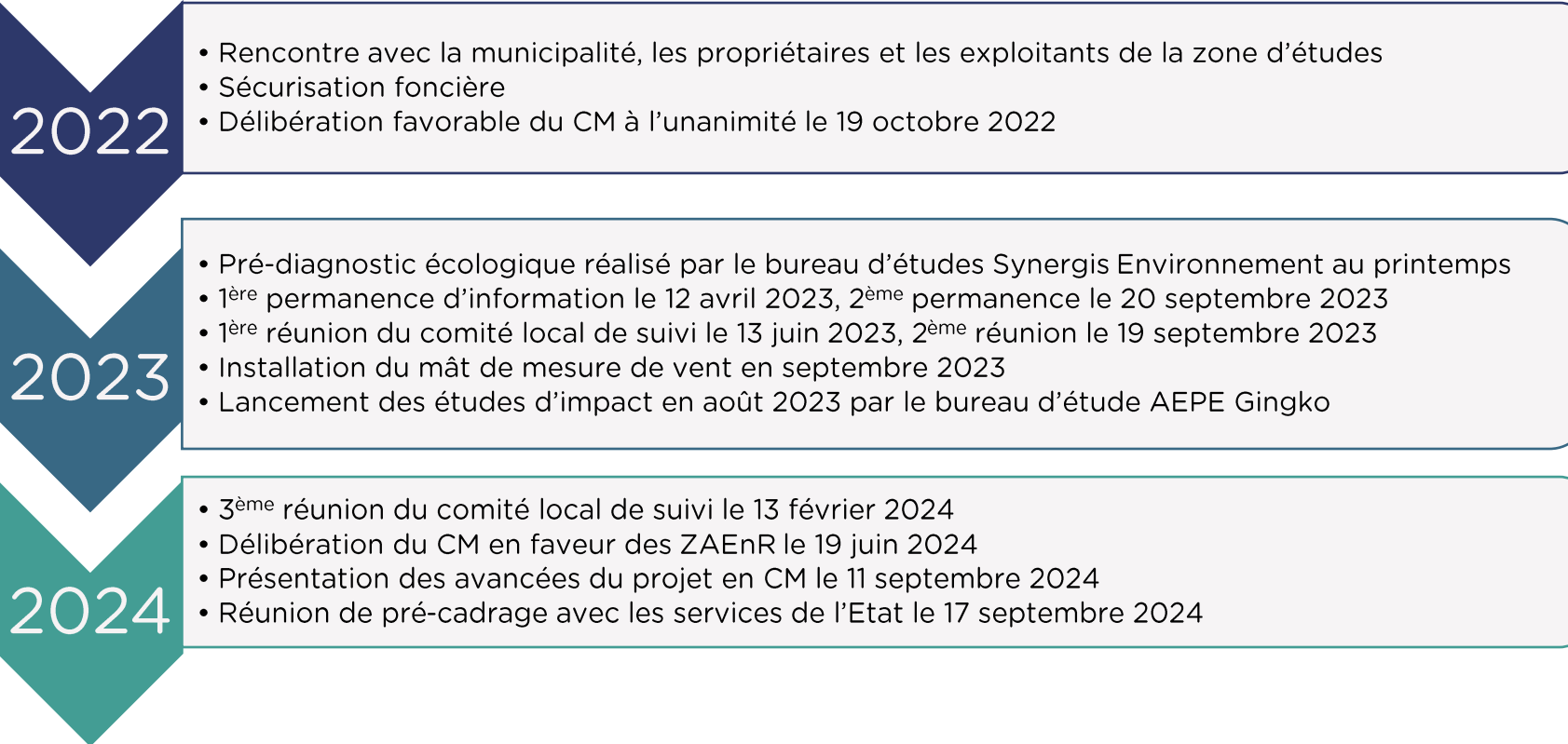
## Respect de la séquence ERCA :





# 1. Historique et données du projet

# Historique du projet



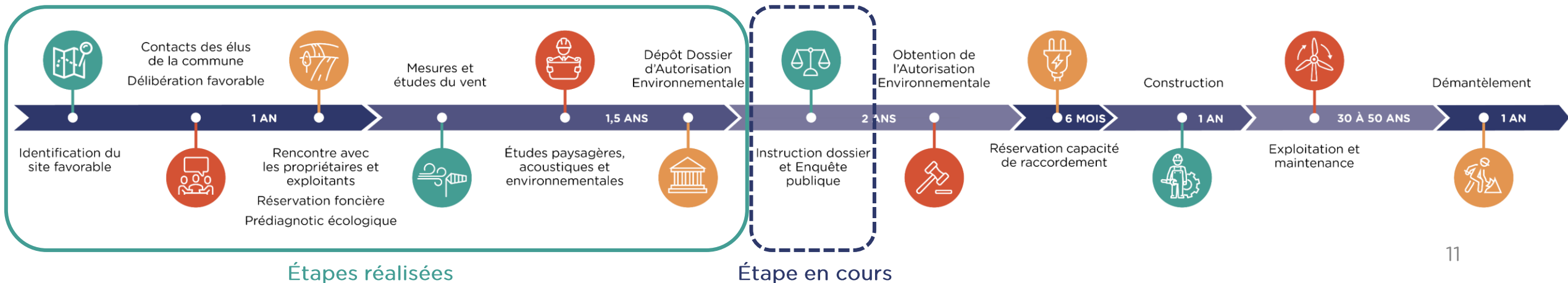
# Historique du projet

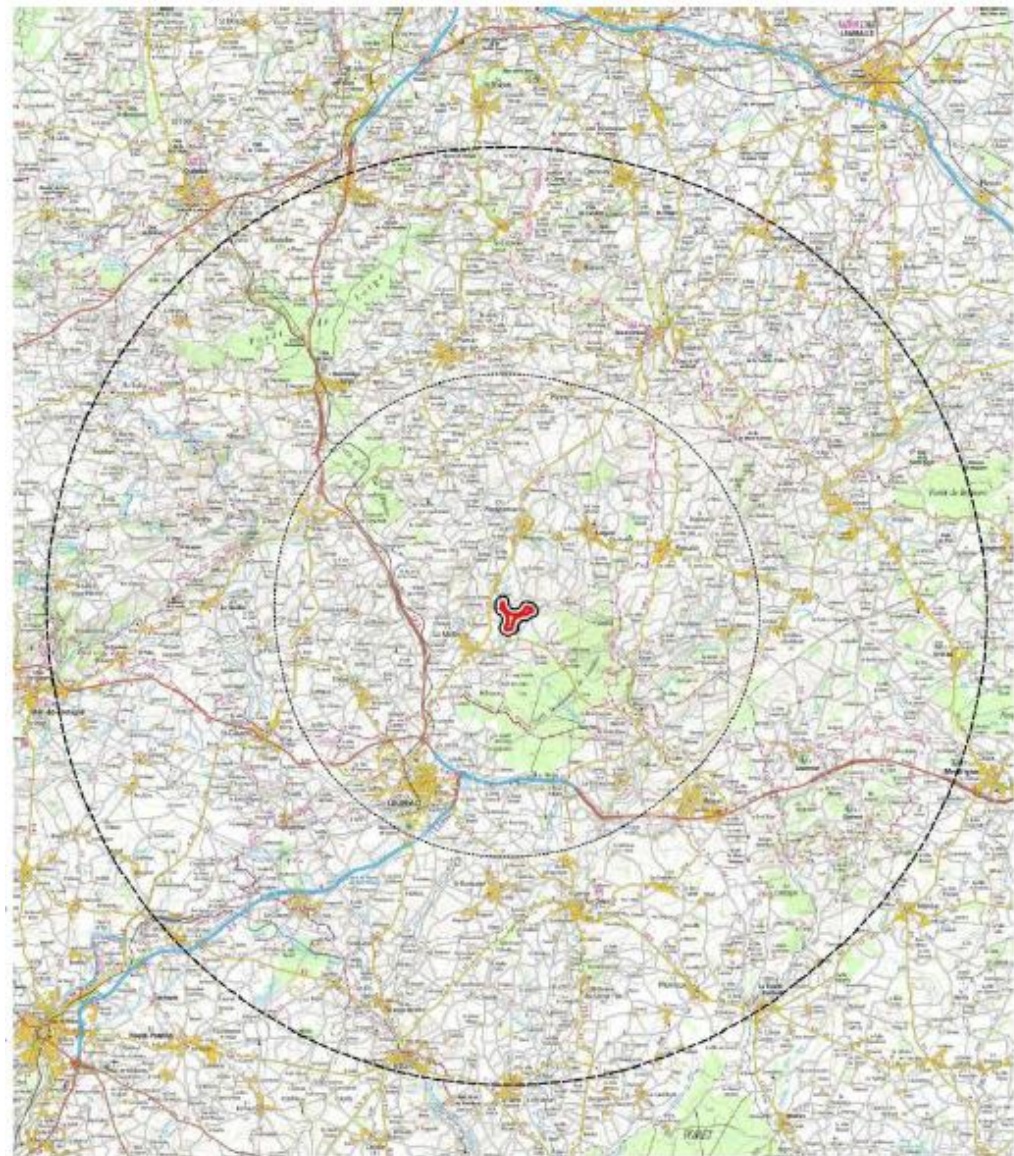
2025

- 4<sup>ème</sup> réunion du comité local de suivi le 18 février 2025
- 3<sup>ème</sup> permanence d'information le 25 mars 2025
- Démontage du mât de mesure de vent fin mars 2025
- Envoi du RNT le 24 mars 2025
- Comité de projet le 14 mai 2025
- Dépôt du dossier de DAE le 21 mai 2025

2026

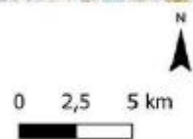
- Campagne de financement participatif en mars 2026
- Consultation du Public par Voie Electronique : du 10 juin 2026 au 09 septembre 2026
- Réunion publique d'ouverture le 18 juin 2026 en salle Athéna - Permanence de la commission d'enquête le 23 juin 2026 en mairie
- Réunion publique de clôture le 27 août 2026 en salle Athéna - Permanence de la commission d'enquête le 7 septembre 2026 en mairie (*à venir*)





Les aires d'étude du projet

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée

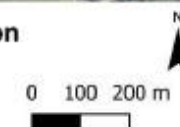


Source : BD DRTAP® / Réalisation : AEPE Gingko 2024



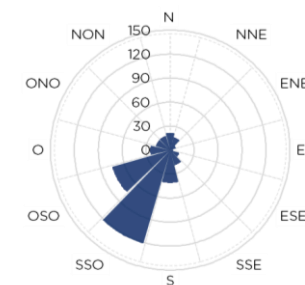
Les aires d'études du projet - Zone d'implantation potentielle et Aire d'étude immédiate

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude immédiate (250 m)

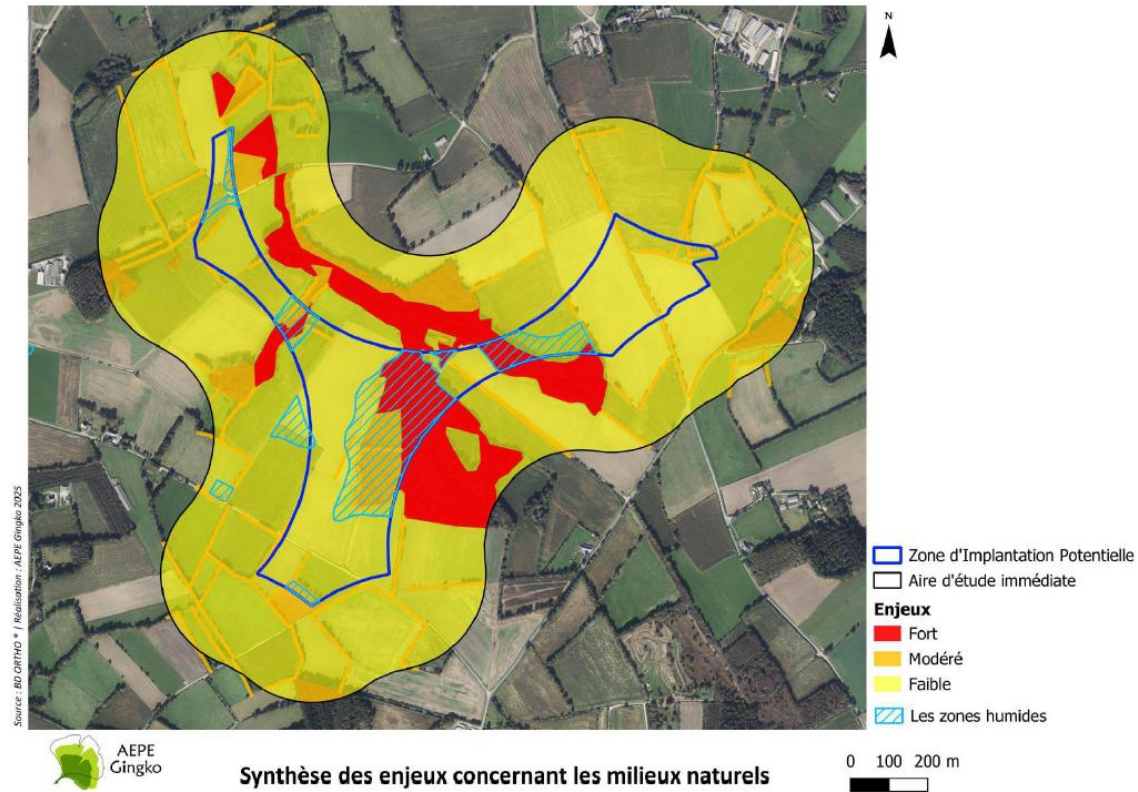


## La zone d'étude et sa rose des vents

Rose des vents en puissance à 91 m ( $W/m^2$ )



# Synthèse des enjeux



Gisement éolien : viser les points hauts

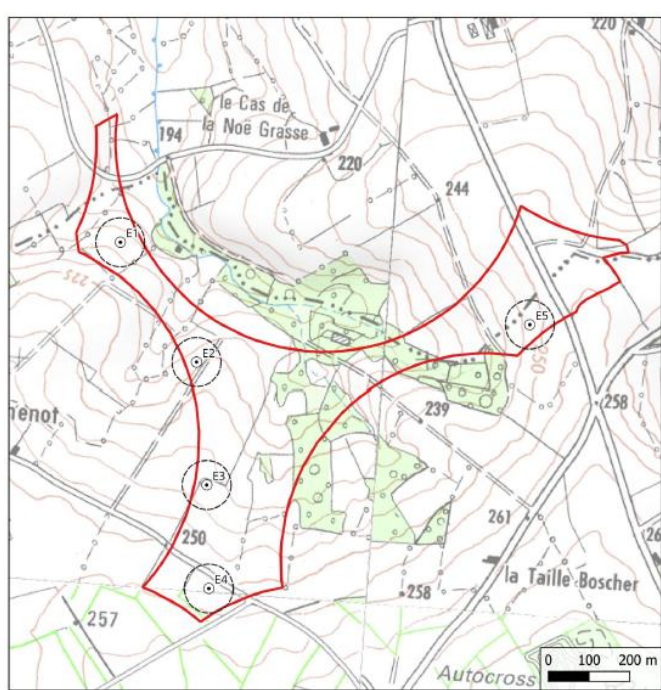


Paysage : éloignement des hameaux les plus sensibles

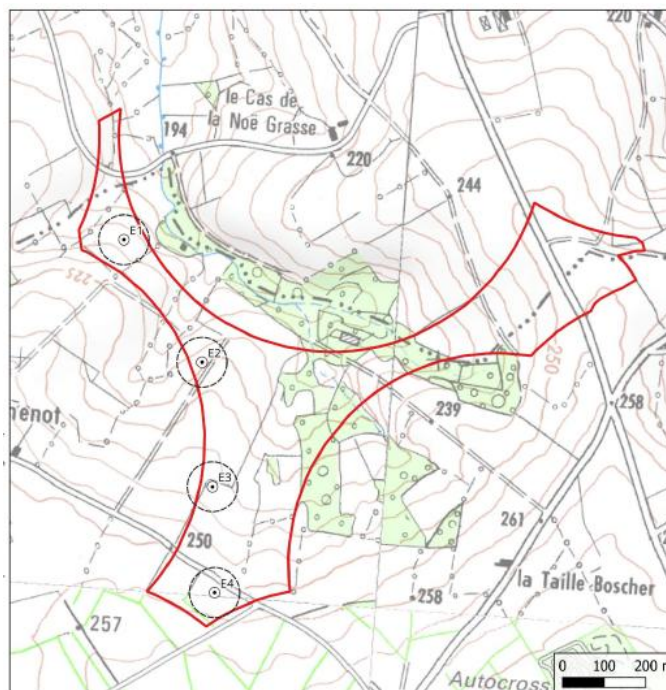


Environnement : prise en compte des enjeux environnementaux sur la zone d'étude

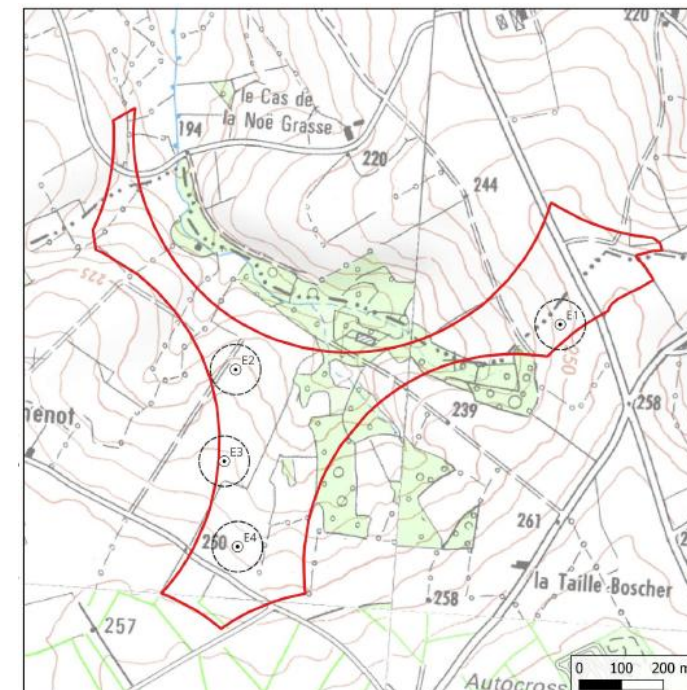




AEPE Gingko **La variante 1**



AEPE Gingko **La variante 2**



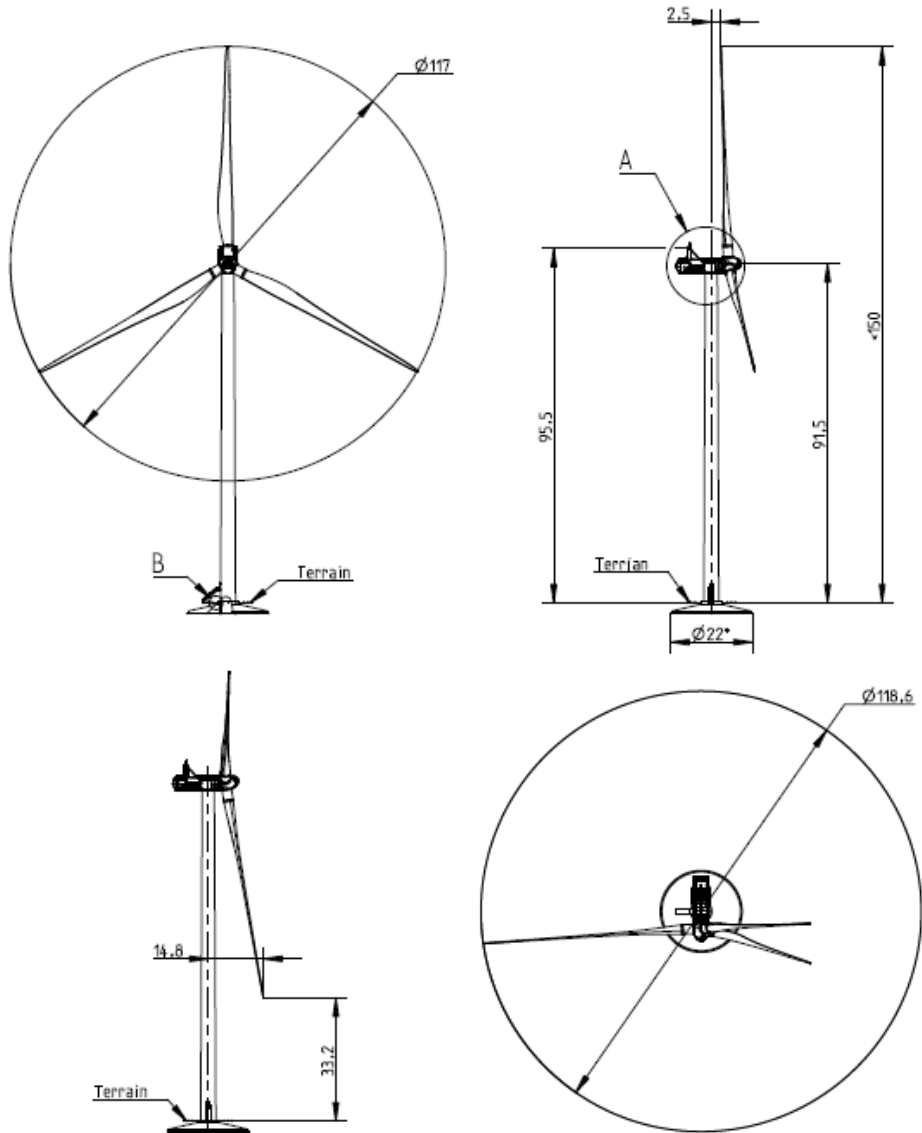
AEPE Gingko **La variante 3**

	Variante 1	Variante 2	Variante 3
Nombre d'éoliennes	5	4	4
Proximité aux haies	Entre 51 et 93 mètres	Entre 51 et 88 mètres	Entre 74 et 93 mètres
Distance canopées / bout de pôle	Entre 35 et 64 mètres	Entre 35 et 64 mètres	Entre 53 et 63 mètres
Garde au sol	33 mètres		
Proximité des zones de vulnérabilité forte et modérée pour les chiroptères	E1 et E4 proches / E2, E3 et E5 éloignées	E1 et E4 proches / E2 et E3 éloignées	Les 4 éoliennes sont éloignées
Surfaces impactées (permanentes)	1,5 ha d'habitats (enjeu faible) dont 1,1 ha de culture et 0,2 ha de prairies humides (enjeu modéré) + 67 m de haie (enjeu modéré) + 227 m <sup>2</sup> de ZH	1,25 ha d'habitats (enjeu faible) dont 0,8 ha de culture et 0,2 ha de prairies humides (enjeu modéré) + 67 m de haie (enjeu modéré) + 227 m <sup>2</sup> de ZH	1,3 ha d'habitats (enjeu faible) dont 1,2 ha de culture + 51,5 m de haie (enjeu modéré)
Surfaces impactées (temporaires)	2,5 ha d'habitats (enjeu faible) dont 1,9 ha de cultures et 0,3 ha de prairies	2 ha d'habitats (enjeu faible) dont 1,5 ha de cultures et 0,3 ha de prairies	2 ha d'habitats (enjeu faible) dont 1,8 ha de cultures
Classement des variantes	3	2	1



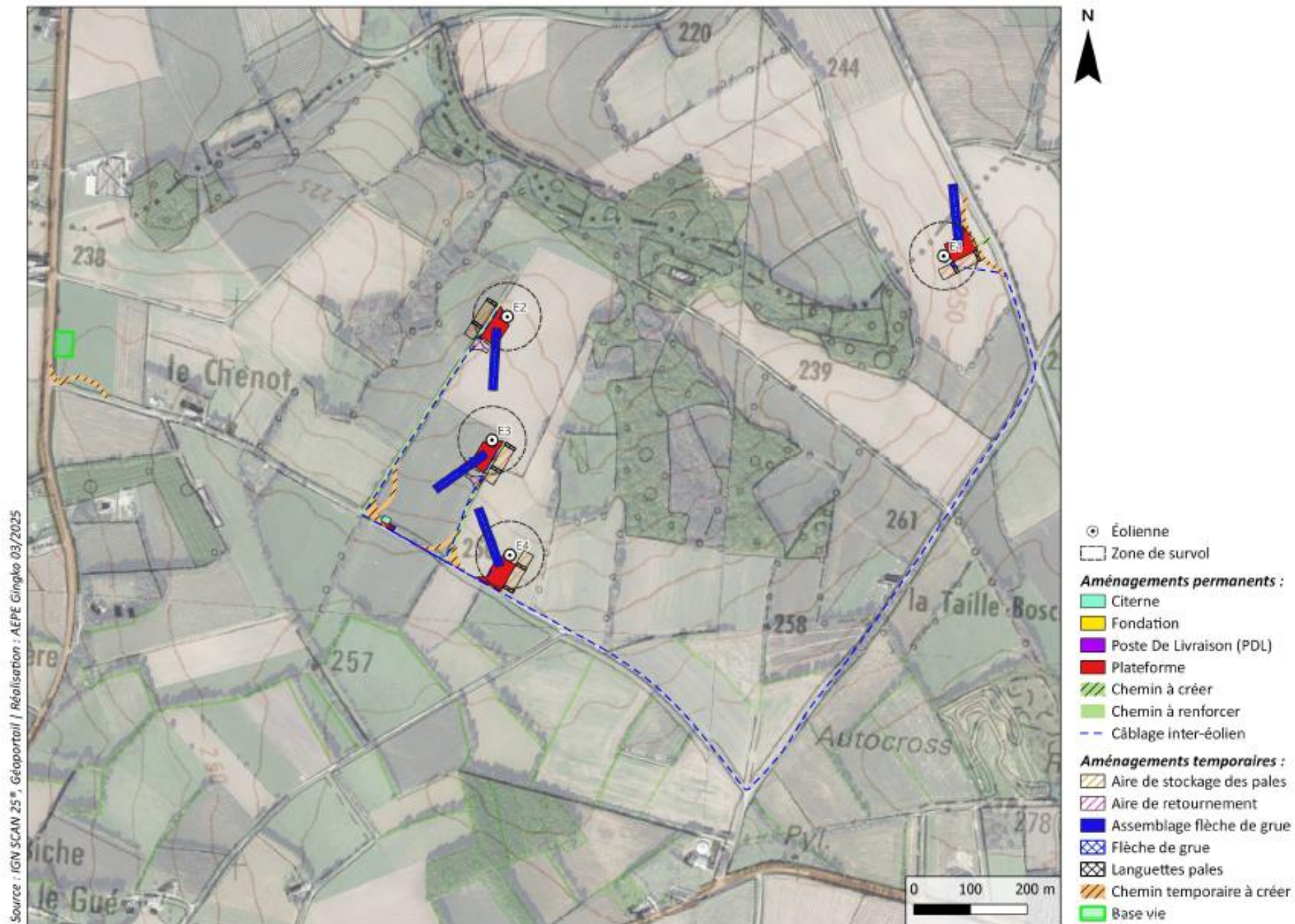
## **2. Le projet retenu**

# Gabarits des aérogénérateurs envisagés



Caractéristiques	Dimensions maximisantes
Hauteur éolienne en bout de pale	150 m
Longueur de pale	57,15 m
Garde au sol	> 30 m
Hauteur de moyeu	91,5 m
Diamètre fondation	Environ 22 m
Poste de livraison	9 m x 2,65 m x 3 m
Puissance unitaire des aérogénérateurs	3,6 à 4,2 MW
Nombre d'éoliennes retenues	4 éoliennes

## Implantation et emprises temporaires et permanentes du projet



**Espèces à fort enjeu  
identifiées**

**Impact final :  
Négligeable à Faible**

	Mesure d'évitement	Mesure de réduction	Mesure d'accompagnement	Mesure de suivi
Chiroptères (en phase d'exploitation)	Choix de l'implantation et des gabarits d'éoliennes	Bridage des éoliennes	Plantation d'une haie bocagère	Suivi de la haie implantée et de la mortalité sur site
Amphibiens (en phase travaux)	Choix de l'implantation du projet	Balisage et mise en défens  Limitation de la formation d'ornières et de flaques lors des travaux		
Adaptation du calendrier des travaux aux périodes biologiques des espèces				



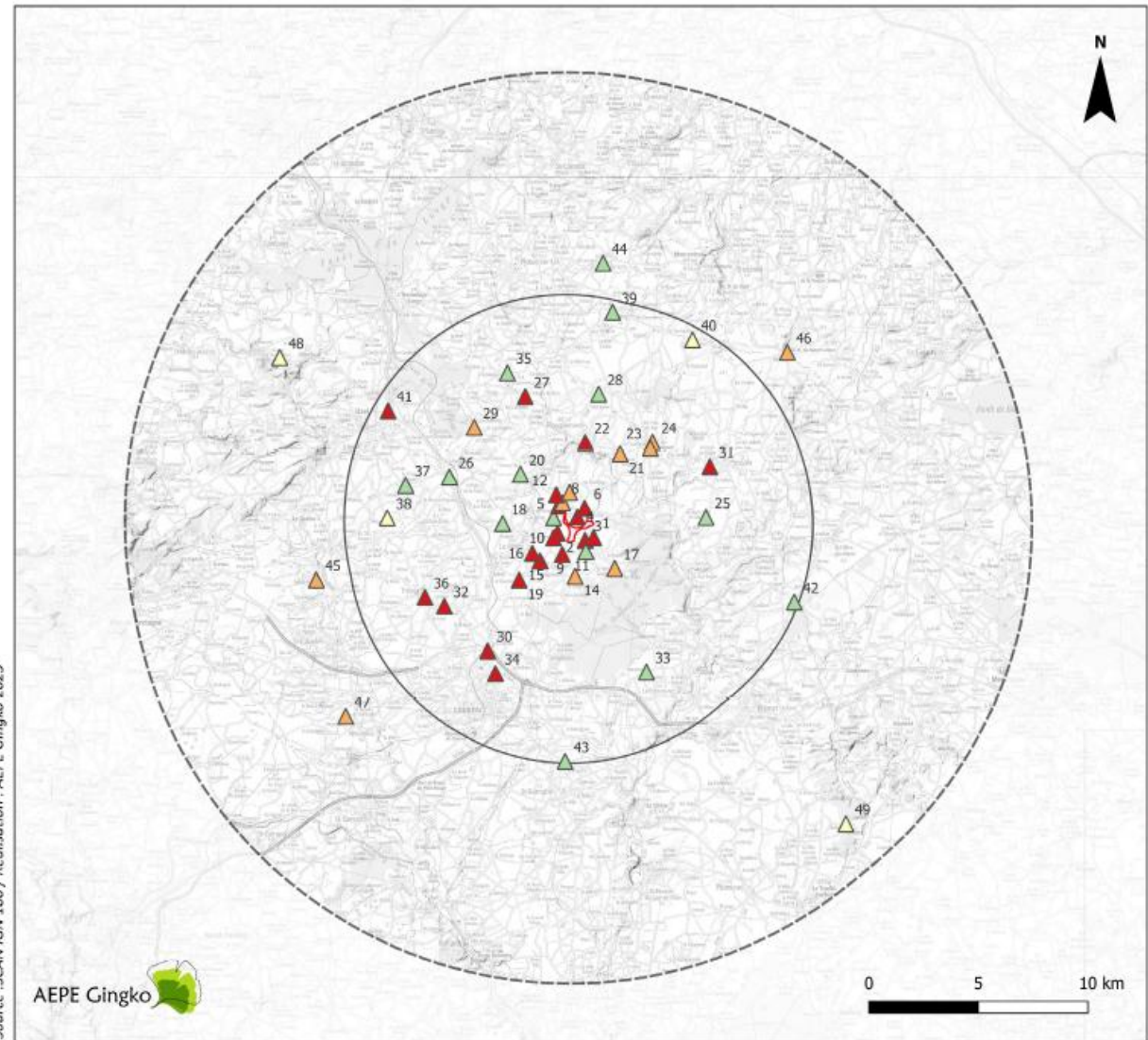
Salamandre tachetée



Noctule commune



Grenouille agile



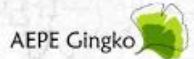
# Carte des points de vue

49 photomontages réalisés depuis l'aire d'étude immédiate, rapprochée et éloignée

- Aires d'étude**
- Aire d'étude éloignée 20 km
  - Aire d'étude rapprochée 10 km
  - Zone d'Implantation Potentielle
- Localisation des photomontages et justifications**
- ▲ Lieu de vie
  - ▲ Patrimoine et tourisme
  - ▲ Unité paysagere
  - ▲ Voie de circulation

Localisation des photomontages à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Source :SCAN IGN 100 / Réalisation : AEPE Gingko 2025





ETAT INITIAL 120° - 3 FOIS 40°

Trebry 2    Le Placis Vert    Landes du Mené    Lancart    La Vieille Lande E1    Projet Les Moulins E2    Plumieux Energies E3 E4    La Ferrière    Plumieux    Landes du Tertre



PANORAMA 120° - VUE FILAIRE - 3 FOIS 40°



PANORAMA 120° - PHOTOMONTAGE - 3 FOIS 40°

# PM 05

## Depuis la RD 768 et le lieu-dit du Pignon Blanc



ETAT INITIAL 120° - 3 FOIS 40°



PANORAMA 120° - VUE FILAIRE - 3 FOIS 40°



PANORAMA 120° - PHOTOMONTAGE - 3 FOIS 40°

# PM 06 Hameau de Bel-Orient



[Plemy](#)   [Ruisseau de Margot](#)   [Projet Trebry 2](#)   [Le Placis Vert](#)   [Landes du Mené](#)   [La Vieille Lande Lancart](#)   [Les Moulins](#)   [Plumieux Energies La Ferrière](#)



# PM 16

## Depuis le centre bourg de La Motte



La Ferrière Plumieux Energies Plumieux  
 Landes du Tertre  
 Projet Bois de Folleville St-Barnabé Loudéac  
 E1 E4 E3 E2 Gueltas Noyal - Pontivy  
 Le Menec Kergrist Le Roduel Hent Glaz  
 Saint Merez St-Caradec Carmoise Trehouët Lande de Carmoise



# PM 22

## Depuis le centre bourg de Plouguenast-Langast

# Le projet éolien des Corcées en chiffres



## Potentiel éolien

A la suite des études environnementales, paysagères, techniques et acoustiques, un scénario à 4 éoliennes terrestres a été retenu. Puissance du projet envisagé : entre 14,4 MW et 16,8 MW selon le modèle d'éolienne retenu.



## Bénéfices environnementaux

(hypothèse de 4 éoliennes N117 de 3,6 MW chacune)



~ 32,3 GWh

Production annuelle du parc estimée, soit environ l'équivalent de la consommation électrique de La Motte, Plouguenast-Langast et Trévé réunis (Enedis 2024)



~ 6 460

Nombre équivalent de foyers bretons alimentés en électricité chaque année\*



~ 1 650

Equivalent annuel en tonnes de CO2 évitées



## Quelques données sur l'éolien en France



1 an c'est le temps qu'il suffit à une éolienne pour produire l'énergie nécessaire à sa fabrication et son recyclage



Une éolienne est recyclable et recyclée : aujourd'hui + de 90% de la masse d'une éolienne est recyclée, fondation comprise



La transition écologique rend visible ce que l'économie carbone occulte : la provenance de l'énergie que nous consommons



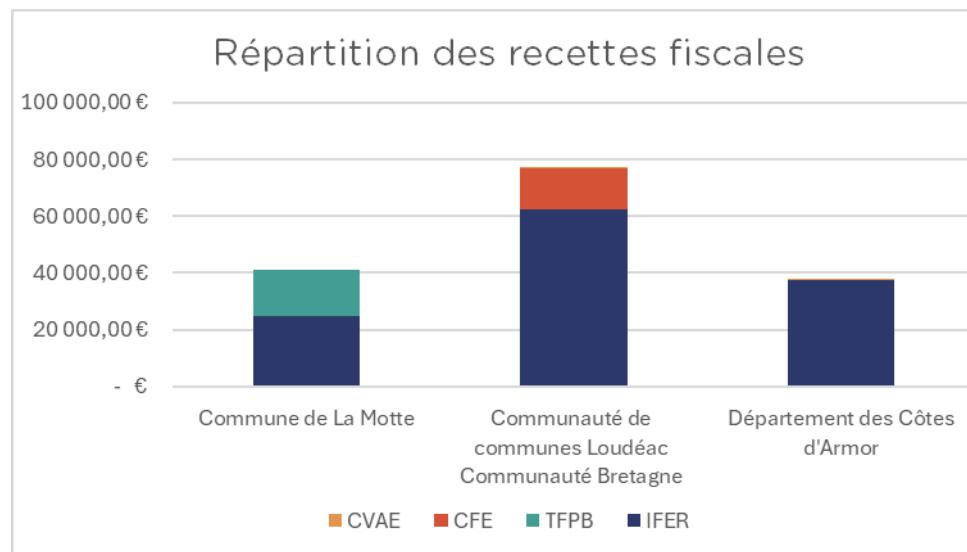
7 emplois sont créés tous les jours : les travaux de génie civil et électrique sont confiés en priorité à des entreprises de la région



### **3. Les retombées pour le territoire**

# Les retombées fiscales annuelles estimées pour le territoire

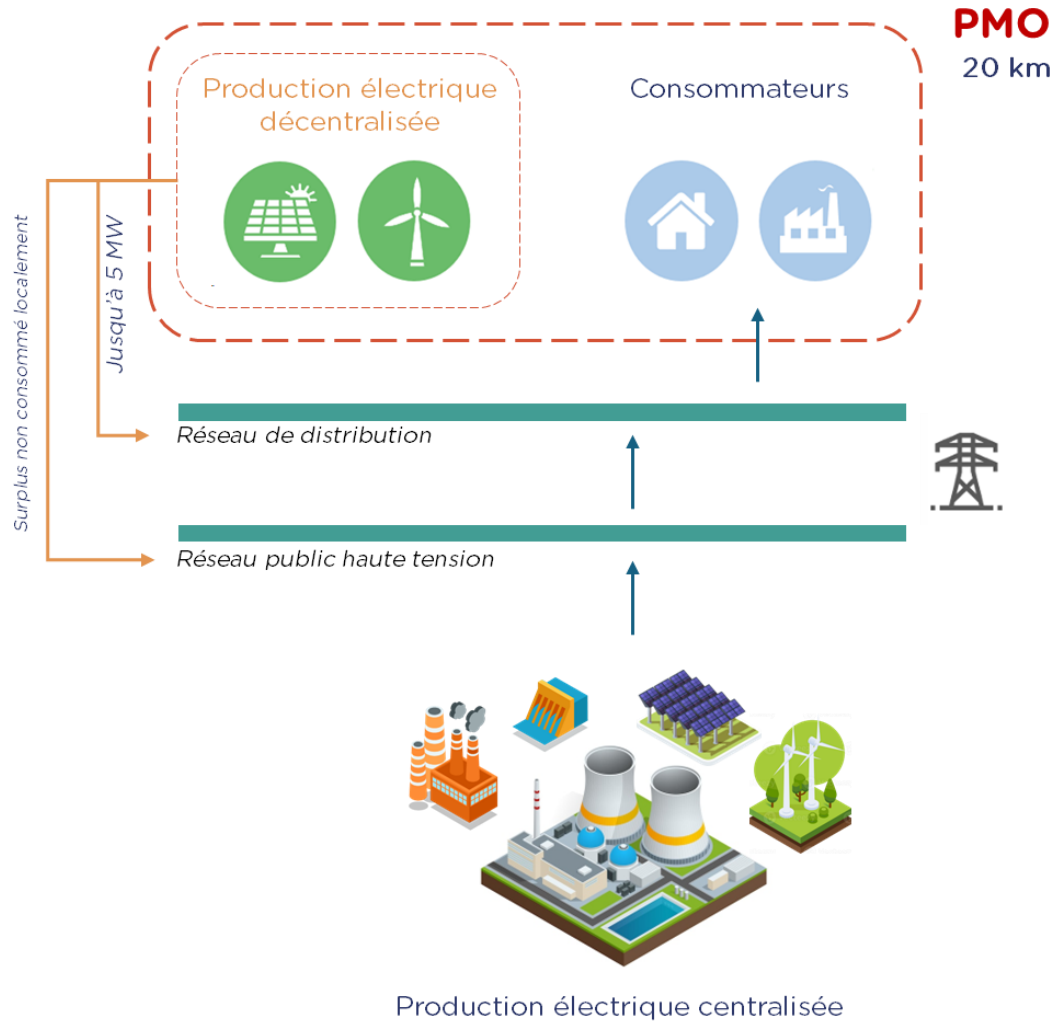
*sous réserve de la puissance installée du parc et des taux applicables*



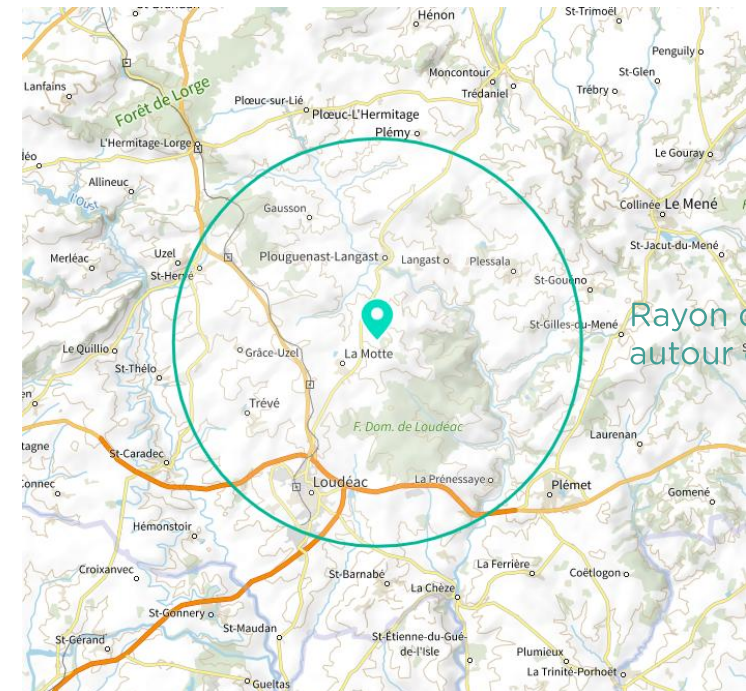
	IFER	TFPB	CFE	CVAE	Total
Commune de La Motte	25 019 €	16 141 €	-	-	41 160 €
Communauté de communes Loudéac Communauté Bretagne Centre	62 549 €	59 €	14 312 €	588 €	77 507 €
Département des Côtes d'Armor	37 529 €	-	-	521 €	38 050 €

La taxe d'aménagement est également due lors de la délivrance du permis de construire, une seule fois. La part pour le bloc communal (Commune et EPCI) s'élèverait à 600 €, tandis que la part pour le bloc départemental s'élèverait à 300 €.

# L'autoconsommation collective : une opportunité de consommer localement l'électricité produite par le parc éolien à un tarif compétitif et stable



Autoconsommation de l'électricité produite par une éolienne du projet des Corcées





# Gaïa Energy

## SYSTEMS

Merci pour votre attention

Registre dématérialisé :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7350/>

Mallaury Aroca [mallaury.aroca@sem-energies22.bzh](mailto:mallaury.aroca@sem-energies22.bzh)

Claire Peters [cpeters@gaia-energy.fr](mailto:cpeters@gaia-energy.fr)

Elise Beilvert [ebeilvert@gaia-energy.fr](mailto:ebeilvert@gaia-energy.fr)

Juliette Vilvandr  [jvilvandre@gaia-energy.fr](mailto:jvilvandre@gaia-energy.fr)

# Mât de mesure



Emplacement du mât de mesure  
durant les 18 mois de campagne  
de mesure du vent